

La position de la Section spécialisée concernant la jambe noire

(Adoptée à la trente-neuvième session en mars 2010)

- Les cas de jambe noire dans les cultures de plants de pomme de terre constituent un indicateur important de qualité. Dans la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, les tolérances strictes dont la présence de la jambe noire dans les cultures et lors de l'inspection des lots fait l'objet, dans le cadre des tolérances admises pour la pourriture, sous-tendent la lutte contre cette maladie dans les plants certifiés.
- La manifestation de la maladie dans la descendance n'est pas toujours en relation directe avec les conclusions de l'inspection ou la charge bactérienne dans les tubercules de départ. Cela tient à l'importance des influences environnementales et agronomiques dans l'épidémiologie de cette maladie. Toutefois, des inspections à intervalles réguliers demeurent un moyen efficace de limiter la propagation de la maladie.
- Les conditions favorables à la jambe noire, en particulier un excès d'humidité et, dans le cas de la *Dickeya*, des températures élevées, peuvent entraîner une propagation de la maladie. Pour le présent, la mise en application de tolérances strictes au moment de la certification demeure le meilleur mécanisme réglementaire disponible pour lutter contre la présence de la maladie dans les plants de pomme de terre commercialisés.
- De bonnes pratiques agronomiques, telles que la ventilation forcée juste après la récolte, la suppression des tubercules malades avant la plantation et le fait de laisser les tubercules de départ se dégrader totalement avant la récolte, revêtent toutes de l'importance pour lutter contre la jambe noire.